

L'ORDRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 9 novembre 2001, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, a nommé les membres du Conseil de l'Ordre du Nouveau-Brunswick et a dévoilé le motif de la médaille de l'Ordre lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'Assemblée législative. L'invitée d'honneur était la lieutenante-gouverneure Marilyn Trenhome Counsell.

C'est son homologue précédent, Gilbert Finn, qui présidera le Conseil consultatif de l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Établi en décembre 2000, l'Ordre du Nouveau-Brunswick est la plus haute distinction honorifique de la province. Il vise à reconnaître les particuliers qui ont fait preuve d'excellence, qui ont

accompli des réalisations peu communes et qui ont contribué de façon exceptionnelle au mieux-être de la province et de sa population sur le plan social, culturel ou économique.

La première cérémonie de remise aura lieu à l'automne 2002. La lieutenante-gouverneure et le premier ministre décerneront à chaque nouveau membre

une médaille sur laquelle figure une violette cuculée stylisée, l'emblème floral de la province, et les armoiries du Nouveau-Brunswick surmontées de la Couronne. La médaille, suspendue à un ruban rouge, bleu et or - les couleurs des armoiries provinciales - sera portée au cou. Les récipiendaires recevront également une épinglette et un certificat.

Par ailleurs, les membres de l'Ordre seront autorisés à utiliser les initiales O.N.-B après leur nom.

Siégeront au Conseil les personnes suivantes :

- Le lieutenant-gouverneur de la province est d'office le chancelier de l'Ordre du Nouveau-Brunswick.
- Le président (nommé par le Conseil exécutif).
- Le juge en chef de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick (en alternance avec le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine).
- Le greffier du Conseil exécutif.
- Le recteur d'une université recevant une aide financière du gouvernement provincial (en alternance).
- De trois à cinq membres de la communauté (nommés par le Conseil exécutif).